LE COURRIER DE L'OUEST

Assemb. N. R. Itoo '07

Nous vous invitons à venir voir nos complets et nos pardessus de printemps.
Notre pardessus spécial de $12. est une occasion.
S. F. MAYER
123 Ave Jasper.

VOL. II — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 18 AVRIL 1907 — No. 28

CHAMBRE DES COMMUNES

La Question de l'Immigration devant la Chanbre

L'IMMIGRATION FRANCAISE

Mardi dernier la Chambre des Communes a consacré ses trois séances à un débat sur l'immigration, provoqué par une motion de M Armand Lavergne, et concluant à l'abolition du système des primes.

Ce débat a été sans contre-dit l'un des plus intéressants de la session, il nous a valu quelques uns des meilleurs discours que nous ayons entendus cette année.

M. Lemieux en particulier a remporté un succès marqué dans sa réponse à M. Bourassa. M. Oliver, M. Borden et Monk out aussi pris la parole à ce sujet ainsi que plusieurs autres députés.

DISCOURS DE ARMAND LAVERGNE

A l'appui de sa motion, M. Armand Lavergne prononça un discours d'environ une heure, qui peut se ramener aux points suivants :

L'immigration est une bonne chose, mais à condition qu'elle soit régularisée et soumise à un système d'inspection sérieux et rationel. Pour n'avoir pas surveillé suffisamment leur immigration, les Etats-Unis sont aujourd'hui à la veille d'une crise, dont le président Roosévelt veut essayer d'atténuer les effets en convoquant un congrès international à Washington. A aucune époque de leur histoire, les Etats-Unis n'ont reçu, toutes proportions gardées, un nombre d'immigrants aussi considérable que celui que nous recevons depuis quelques années. Au dernier recensement, la proportion des citoyens américains nés à l'étranger ne s'élevait pas tout à fait à 15 p.c. Au prochain recensement la proportion de citoyens canadiens nés à l'étranger dépassera 30 p.c., et dans 10 ans elle aura atteint 50 p.c. de notre population totale. Si les Etats Unis, avec une population étrangère de 15 p c. se voient menacés de désastres, dans quelle situation le Canada sera-t-il dans dix ans, alors que non pas 15 p.c. mais 50 p.c., de sa population se composera d'étrangers ? Jamais nous ne pourrons assimiler la quantité d'immigrants que nous attirons sur nos rives. Bientôt nous ne serons plus les maîtres du pays, nous serons devenu les esclaves de ces gens que nous importons à grand frais, et qui ne pourront jamais rien comprendre à nos institutions, à nos moeurs ou à nos conceptions politiques et sociales.

Partant de là, M. Lavergne demande au Ministère de l'Intérieur d'abolir le système des primes pour les immigrants.

En tous cas, ajoute-t-il, si l'on veut absolument continuer à payer pour faire venir des immigrants, on devrait accorder à la province de Québec pour l'immigration française, une partie de l'argent qu'elle verse an fonds de l'immigration. La province de Québec verse chaque année au fonds de l'immigration plus de $400,000, or que dépense-t-on pour l'immigration française ? A peine $10,000. par année, autant dire rien du tout.

M. Lavergne, prétend qu'il existe au Ministère de l'Intérieur une conspiration contre la race française.

La devise du Ministère de l'Intérieur semble être : " Un doukobor plutôt qu'un français." On dit que le français n'émigre pas. C'est vrai; mais c'est parce que l'on prend les moyens pour qu'il n'émigre pas.

DISCOURS DE M. OLIVER

En réponse, M. Oliver, ministre de l'Intérieur, commence par déclarer que M. Lavergne, a réussi à entasser aujourd'hui, dans un discours d'une heure, plus d'inexactitudes encore que de coutume, ce qui n'est pas peu dire. M. Lavergne prétend que l'on ne devrait pas recevoir d'immigration du tout, si ce n'est d'Angleterre, de France et de Belgique. La meilleure réponse à cela, c'est que le Canada possède une superficie aussi considérable que celle de l'Europe avec une population à peine aussi considérable que celle de Belgique.

M. Oliver, nie que le gouvernement ait pour politique de payer des primes pour les immigrants. C'était la politique des conservateurs, à laquelle le gouvernement actuel a mis fin. Le Ministre de l'Intérieur paie des primes aux agents en réalité pour qu'ils annoncent le Canada. L'agent a pour mission de décider les gens qui songent à émigrer, à venir se fixer au Canada plutôt que dans les autres pays. On ne paie pas de primes aux immigrants. Le Canada n'a pas besoin d'immigrants qui ne viendraient pas chez nous sans avoir reçu de primes.

Parlant de la " North Atlantic Trading Company," à laquelle M. Lavergne avait fait allusion, M. Oliver explique que c'était une association d'agents d'immigration dont les services, durant un certain temps, nous furent à peu près indispensables. Mais aujourd'hui, dit-il, ce temps est passé. Cette compagnie nous a été fort utile et elle nous a envoyé un grand nombre d'immigrants désirables, mais pour différentes raisons que la Chambre connait déjà, et dont la principale était la diminution de l'immigration scandinave, le gouvernement décida de lui retirer son contrat.

M. Oliver déclare absurde l'avancé de M. Lavergne au sujet de la prétendue impossibilité où se trouverait le Canada d'assimiler l'immigration.

Reprenant son discours, à la séance de l'après-midi, le ministre de l'Intérieur donne les raisons pourquoi l'immigration française n'est pas plus considérable. Les circonstances font, dit-il, que le champ le plus favorable à la propagande de nos agents est actuellement l'Angleterre. M. Lavergne se plaint que nous négligeons l'immigration française, mais il faut se rappeler que la France est un des pays du monde les plus obérés par le militarisme et que le gouvernement de ce pays est tout à fait opposé à l'immigration. Le Canada est un pays britannique et il doit nécessairement favoriser l'immigration britannique plutôt que l'immigration de l'Europe continentale.

Le discours de M. Lavergne, dit en terminant M. Oliver, est une tentative déplorable en vue de soulever les unes contre les autres les différentes races, les différentes religions et les différentes parties du pays, La province de Québec est aussi intéressée que n'importe quelle autre partie du pays au développement de l'Ouest. Les ports de mer et les manufactures de la de la province de Québec dépendent étroitement de l'Ouest M. Lavergne est en faveur d'un petit Canada : c'est un *Little Canadian.* Le gouvernement est en faveur d'un *Great Canada* et d'un *Greater Canada.* (Applaudissement.)

DISCOURS DE M. BOURASSA.

M. Bourassa se lança à la rescouce de son ami de Montmagny.

Il prétend que M. Oliver n'a pas réfuté un seul des arguments mis de l'avant par M. Lavergne.

M. Oliver pressé par M. Lavergne, a fini par admettre qu'il existait un " contrat tacite " entre le gouvernement canadien et les agents d'immigration d'Europe. Eh bien, les Canadiens en ont assez de ces " contrats tacites," déclare M. Bourassa aux applaudissements des conservateurs ; les Canadiens sont d'avis que l'on cesse de dépenser chaque année un million pour attirer sur nos rives l'écume des autres nations. L'on n'assurera pas l'avenir du Canada avec les femmes recueillies sur les trottoirs de Londres par l'Armée du Salut. Il faut développer le pays, mais on peut faire cela sans l'empoisonner.

En 1902 et en 1903, continue M. Bourassa, M. Oliver, condamnait lui-même le système des primes aussi énergiquement que je le condamne moi-même aujourd'hui. S'il a changé d'opinion, c'est que maintenant qu'il est ministre il se voit obligé de plier ses idées à celles des spéculateurs.

Dans quelques années la majorité de la Chambre des Communes sera dominée par des gens incapables de rien comprendre à nos institutions et à notre mentalité nationale. Voilà ce que nous prépare la politique à laquelle nous demandons que l'on mette fin au risque de passer pour des " little canadians. " M. Bourassa plaide aussi longuement en faveur de l'immigration française.

DISCOURS DE M. McINTYRE

M. Bourassa avait parlé pendant plus d'une heure et demie ; M. McIntyre, de Strathcona, lui donna la réplique.

M. McIntyre, comme représentant de l'Ouest, défend chaudement les immigrants contre les attaques de MM. Bourassa et Lavergne. Les colons de l'Ouest sont loin d'être l'écume de l'Europe. Ses électeurs, qui se composent pour la plupart d'immigrants, sont tous de braves gens. Même le Galicien tant méprisé fait un excellent colon.

Le pays est loin d'être menacé d'une invasion étrangère, ainsi que le prétendent MM. Bourassa et Lavergne. La très forte majorité des colons de l'Ouest sont d'origine britannique ou américaine. Les Galiciens eux-mêmes apprennent très bien l'anglais et leurs enfants sont de vrais canadiens.

Pour montrer qu'il n'existe point de conspiration contre l'immigration française, M. McIntyre cite les chiffres suivants, qui indiquent les sommes payées pour différentes catégories d'immigrants, au cours de l'exercice 1905-06 : Grande-Bretagne, $1.75 ; Etats-Unis, $4.28 ; France et Belgique, $5.44 ; autres pays, $2.11.

Ce tableau indique que c'est l'immigrant de France et de Belgique qui coûte le plus cher de tous.

Suite à la page 5



Pour les Cultivateurs

PROTECTION DU GIBIER

Province d'Alberta

PROHIBITIONS

La chasse est interdite le dimanche.

Les *Buffles* ne doivent tués ou pris quelque soit la saison.

Moutons et chèvres de montagnes ne peuvent être chassés ou pris avant le 1er Octobre 1909.

Antilopes ne peuvent être tués ou pris entre le 1er Novembre et le 1er Octobre de l'année suivante et pas plus de deux de ces animaux ne peuvent être tués par la même personne chaque année.

Daims comprenant *Caribous* et *Orignaux* ne peuvent être tués ou pris entre le 1er Décembre et le 1er Novembre de l'année suivante.

Elans et *cerfs* ne peuvent être chassés avant le 1er Novembre **1910**

Canards et *Oies sauvages* ne doivent pas être tués entre le 1er Janvier et le 23 Août.

Grues ne doivent pas être tuées entre le 1er Janvier et le 1er Septembre

Râles et *Poules d'eau* ne doivent pas être tués entre le 1er Janvier et le 1er Septembre.

Bécassines et *Pluviers* ne doivent pas être tués entre le 1er Janvier et le 1er Septembre.

Poules de prairies et *Perdrix* ne doivent pas être chassées avant le 1er Octobre **1908**

Visons, Pêcheurs et *Martes* ne doivent pas être tués entre le 1er Avril et le 1er Novembre.

Loutres ne doivent pas être tuées entre le 1er Mai et le 1er Novembre.

Rats musqués ne doivent pas être tués entre le 1er Mai et le 1er Novembre.

Castors ne doivent être tués quelque que soit la saison avant le 81 Décembre **1912**

La période de cloture va de la première date inclusivement à la dernière, exclusivement.

Personne ne peut tirer ou chasser dans une propriété privée sans permission.

Personne ne peut tirer ou chasser une heure après le coucher du soleil et une heure avant le lever du soleil.

Personne ne doit détruire le gibier au moyen de poisons narcotiques, pièges immergés, lumières, trapes, ressorts.

Personne ne peut exporter du gibier sans un permis du Ministre de l'Agriculture.

Personne ne doit, disperser, détruire ou prendre les œufs de n'importe quel oiseau.

Les chiens ne doivent jamais être employés pour chasser les daims.

Personne ne doit tuer plus d'un daim, orignal ou caribou par année.

Personne ne peut chasser le gros gibier sans licence.

Personne ne peut acheter ou vendre des têtes de gibier sans la marque du gouvernement.

Personne ne peut vendre et acheter de la viande de gros gibier ou les oiseaux plus haut énumérés sans une license.

Personne ne doit tuer aucun oiseau utile.

Personne ne peut agir comme guide ou rabatteur sans une license.

PERMIS.

Les licences donnant le droit au porteur de chasser le gibier de toute ature (nommées "General Game Licence") seront délivrées sur application aux gardes chasses et le paiement d'un droit de $25.00 pour chaque licence.

Le droit pour une licence permettant de chasser les oiseaux (Bird Game License) est de $15.00.

Le droit pour une licence permettant de chasser et trapper les animaux à fourrure (non resident Trapper's License) est de $10.00.

Pour les résidents, licences pour le gros gibier, $2.50.

Toutes les licences sont bonnes à condition qu'elles soient endossées par le porteur et durant l'année pendant laquelle elles ont été délivrées.

PENALITÉS

Pour avoir tué un Buffle de $200.00 à $500.00.

Pour toute autre violation $50.00.

GEO. HARCOURT,
Député-Ministre,

Département de l'Agriculture,
Edmonton, Alta., 1er Avril 1907.

GRAINES NUISIBLES POUR LA SEMENCE

Dans l'acte des graines nuisibles passé à la récente session de la législature d'Alberta, il y a deux clauses qui intéressent tout particulièrement les fermiers, meuniers et marchands de graines et de son de la province.

Ce sont les suivantes :

13. Personne ne peut vendre ou disposer, offrir en vente ou disposer, ou avoir en sa possession pour vendre n'importe quel grain, herbe, trèfle ou autres graines destinées à la semence, dans lesquelles il y a plus de cinq graines de n'importe quel grain ou graine nuisible, pour mille grains de semences.

14. Personne ne peut acheter ou vendre, commercer ou disposer, de toute autre façon, les écartant de la destination antérieure, le son, petits grains, grains coupés ou broyés, ou criblures contenant des grains ou graines nuisibles, sans que les qualités germinatives de telles graines aient été détruites au préalable.

Tous ceux qui, comme nous, pensent que, acres sur acres de bonne terre ont été rendus inutilisables par des graines nuisibles mêlées aux graines de semences, reconnaitront l'importance de ces clauses et de leur stricte mise en vigeur.

Nous espérons que les commerçants seront attentifs et fourniront des grains et graines parfaitement criblés. Cela dans leur propre intérêt autant que dans celui des fermiers de la province d'Alberta.

UN MYSTERE DE PARADIS

A PAUL

La Cour était à Saint-Cloud, docteur Pigache, l'excellent médecin de Louis-Phillippe fut mandé. La blessûre de Rosette était peu de chose, mais son évanouissement se prolongea par le sang qu'elle avait perdu.

La mère ne disait rien ; l'excès de bonheur la faisait muette.

Elle était penchée sur son trésor et guettait le premier signe de vie.

Parfois, elle croyait être le jouet de de ce rêve qu'elle avait déjà fait si souvent ; d'autres fois, des épouvantes folles lui prenaient le coeur. L'enfant restait toujours immobile. N'avait-elle retrouvé sa fille que pour la voir mourir ?

Enfin, le moment attendu si ardemment arriva. Rosette rouvrit ses yeux plus beaux dans leur langueur et promena un regard étonné tout autour d'elle. Mme Sicard l'appela ma fille. Elle resta froide, demandant son père et sa mère.

—C'est moi qui suis ta mère !

- C'est moi qui suis ton père !

Ces deux cris de l'âme se confondirent. On eût dit que Rosette ne les entendait pas.

—Non, non, dit-elle, je ne vous connais pas, je demande mon père, je demande ma mère, mon vrai père, et ma vrai mère, ceux qui m'ont nourrie, ceux qui m'ont donné mon talent, je veux les voir, où sont-ils ?

M. Sicard fronça le sourcil, Il comprit qu'on lui avait volé non-seulement sa fille, mais encore le cœur de sa fille. Mme Sicard dévora ses larmes. Le père était sur le point de se fâcher déjà ; la mère ne comprenait pas que la colère fût possible. Elle etait bien jalouse de ceux que sa fille aimait ainsi, tout infirmes et vaincus qu'ils étaient ; elle enviait leur sort, mais elle se préparait de parti pris à souffrir tout pour regagner le coeur de sa fille.

Elle interrompit son mari qui accusait avec violence le ménage saltimbanque ; elle voyait dans les yeux de Rosette que celle-ci défendrait les absents.

Les attaquer, c'était se mettre contre sa fille !

—Nous sommes tes parents, petite chérie, dit-elle seulement. Il est aisé de pardonner quand on est heureux. Nous voici au comble de la joie et nous ne voulons point de mal à ceux qui ont fait tant de mal.

Cette voix remua quelque chose dans l'âme de Rosette. L'étonnement néanmoins, dominait en elle.

—Tu as reconnu le pauvre vieux Griffon, reprit la mère qui serrait sa main entre les siennes doucement.

Rosette ferma les yeux.

- Oui, murmura-t-elle d'une voix entre-coupée. J'essaye de voir au travers d'un brouillard.... j'ai reconnu aussi les arbres....

—Nous avons suivi la Cour aussi cette année là, interrompit Mme Sicar Nous revenions justement de Saint-Cloud quand tu fus enlevée.

—Enlevée ! répéta Rosette.

Ce mot semblait n'avoir pour elle aucune signification.

—Volée ! expliqua M. Sicard.

—Vous, lui dit Rosette durement, je suis bien sûre que je ne vous ai jamais vu.

- -Et moi ! Tu m'as donc vue ! s'écria la mère.

Rosette hésita.

—Vous ?.... balbutia-t-elle.

Puis, cachant sa tête charmante entre ses mains, elle s'écria :

—Je ne sais plus ! je ne sais plus.

=Je donnerais la moitié de notre fortune pour que Franchon fût ici ! dit Mme Sicard.

Franchon ! Grand Dieu ! Franchon ! La Normande ! Elle devait être Mme Brunet ! et peut-être même enfin fruitière.

Au nom de Fanchon, Rosette fit un mouvement et ses yeux brillèrent, mais ce ne fut qu'un éclair passager.

—Je vous en prie, dit-elle, si vous m'aimez, parlez-moi de ceux que j'aime. Où est mon père ? où est ma mère ?

—Ici, répondit M. Sicard irrité pour tout de bon, vous n'avez pas d'autre père et d'autre mère que nous mademoiselle !

Des larmes vinrent aux yeux de Rosette.

Mme Sicard l'attira sur son coeur et lança un regard de reproche à son mari, disant :

—Si elle les aime, c'est qu'ils ont été bons envers elle. Voudriez-vous que votre enfant n'eût pas de coeur !

M. Sicard haussa les épaules. C'était un excellent employé : une manière de bourru bienfaisant qui commençait toujours par se fâcher et qui avait gâté bien des affaires en sa vie.

Rosette répéta en s'adressant à Mme Sicard.

—Je vous en prie, vous qui êtes bonne, dites-moi où sont mon père et ma mère.

—Il paraît que je suis méchant, moi, mademoiselle, tonna M. Sicard. Ceux que vous appelez votre père et votre mère sont où l'on met les voleurs d'enfants !

—Où met-on les voleurs d'enfants ? demanda naïvement Rosette.

=En prison.

Elle se leva toute droite à ce mot. Ses prunelles s'allumèrent comme deux feux.

- En prison ! répéta-t-elle, et c'est vous qui les avez fait mettre en prison !

Elle s'était élancée jusqu'à son père que son regard brillant menaçait.

Depuis le jour de leurs noces, il n'y avait jamais eu un nuage entre M. et Mme Sicard. Celle-ci était la plus modeste et la plus obéissante des femmes. Cependant son doigt tendu montra la porte de sa chambre à coucher pendant qu'elle prononçait entre ses dents serrées :

—Vous êtes ici chez moi, monsieur, sortez !

M. Sicard, stupéfait, obéit.

Dès qu'elle fut seule avec l'enfant Mme Sicard la reprit dans ses bras et l'accabla de baisers.

=Tu les aimes, dit-elle, tu fais bien de les aimer, je les aime aussi ! Ne crains rien ! Je suis assez forte pour vous protéger tous. Je ne te demande qu'une chose, c'est de m'aimer un peu, moi qui suis ta mère et qui t'ai si amèrement pleurée !

Cette fois les larmes vinrent aux yeux de Rosette qui déposa un baiser sur le front de sa mère.

Mme Sicard l'enleva dans ses bras et courut jusqu'à la porte qu'elle ouvrit, appelant son mari comme une folle et criant :

—Elle m'a embrassée ! elle m'a embrassée !

IV

ARTISTES RETRAITÉS.

Il le fallu bien, Paul, mon filleul, M. Sicard eut beau faire et beau dire : il n'était plus le maitre dans sa maison.

C'était déjà cette petite sauvage de Rosette qui commandait en souveraine.

Le pére était revenu, figure-toi, à l'appel de la mère et tout son courroux était tombé comme par magie devant le sourire de l'enfant.

Ils étaient réconcilliés sa fille et lui, parce qu'il avait capitulé, parce qu'il avait promis d'aller chercher M. Coulon fils et lodoïska, oui, lui-même, à la prison, de son pied, M. Sicard ! haut employé ! promis d'aller chercher les saltimbanques qui lui avait volé sa fille !

Tu comprendras cela quand tu seras plus grand. Ce sont de charmants et doux miracles que les mères savent produire. Elles ont la puissance des bons anges que les esprits forts croient perdue depuis le temps. La main sur leur coeur, qui est un talisman, dès qu'elles disent : je le veux, le prodige s'opère, parce que le coeur des mères est lui-même un miracle : le plus doux et le plus charmant des miracles de Dieu !

Deux ou trois fois en chemin, M. Sicard se demanda s'il était fou, mais ceci ne l'arrêta point. Il voyait rayonner devant lui la joie de sa pauvre femme qui avait tant pleuré !

Et il allait ; je crois qu'il courut.

Et il réclama M. Coulon fils, el il réclama la vieille Lodoïska : il eut réclamé tous les saltimbanques de la foire !

Il expliqua la chose comme il put, le brave homme. Le vol d'enfant devint une bonne action. Le ménage Coulon avait recueilli une pauvre petite fille égarée.

Ce qu'il dit importe peu.

On lui rendit le ménage Coulon qu'il ramena en triomphe à la maison.

En chemin, Coulon fils prononça un boniment de reconnaissance, et Lodoïska pleura une harangue. M. Sicard ne les écoutait pas. il avait un peu honte d'aller en pareille compagnie, et crainte aussi de rencontrer quelqu'un de "l'administration," mais sa femme avait dit : Je le veux !

Et Rosette attendait !

A suivre.



COIN FEMININ

CHRONIQUE

Les diffamateurs de la femme française.

Je relève toujours avec plaisir les articles consiencieux d'écrivains honnêtes rendant justice à la grande calomniée : la Française. Je n'aurais eu garde de laisser passer celui, très magistral, que Urbain Gohyer vient de consacrer aux " diffamateurs de la femme française."

Il débute par une scène, dont Paris quoiqu'on en dise n'a pas le monopole, il est sept heures du soir ; les Parisiens qui regagnent leurs foyers emplissent les rues ; le long des boulevards et de la chaussée d'Antin, une jeune femme accompagnée de sa petite fille rentre au logis, un individu la suit, s'efforce d'attirer son attention.

De pareilles scènes sont fréquentes, mais le piquant de l'affaire c'est que 90 fois pour 100 le héros, qu'un passant révolté fait conduire au poste, est un étranger.

L'auteur de l'article ajoute :

" Les femmes étrangères se récrient sur les dangers de la rue parisienne et sur la difficulté qu'elles trouvent à s'y promener tranquillement, elles disent que la femme n'est pas respectée chez nous comme chez elles. Eh bien ! c'est principalement à leurs frères et à leurs maris qu'elles doivent s'en prendre ; car ce sont les étrangers mêmes qui prennent ici d'excessives libertés. "

Mais d'où vient cette idée préconçue avec laquelle arrivent ces étrangers ?

" Sur la foi de nos romanciers d'abord ; non seulement des romanciers spéciaux pour l'exportation, dont les produits inconnus en France inondent les arrière-boutiques de librairie en Allemagne, en Angleterre et ailleurs ; mais sur la foi de ceux qu'on appelle " de grands écrivains," et qui sont de l'Académie, ou qui en seront, ou que l'admiration des badauds juchera au Panthéon, parce qu'ils auront consacré cinquante volumes, traduits en toutes langues, répendus par millions d'exemplaires, " à diffamer la femme française."

" Les unes se donnent pour des psychologues, d'autres pour de sociologues, celui-ci pour un directeur de consciences, celui-là pour un conducteur de peuples ; ils ne sont que des trafiquants de saleté. Leur oeuvre, s'enrichit ; mais elle nous perd de réputation dans le monde entier. Puisque nous, les honorons, puisque nous les glorifions, l'étranger est excusable de s'en rapporter à leur témoignage. Puisque nous leur décernons l'apothéose, quand ils ont montré la femme française inévitablement adultère, la jeune fille incurablement vicieuse, l'étranger est excusable de débarquer chez nous " avec cette idée préconçue."

Après avoir fait également le procès de la grande presse parisienne, U. Gohyer conclut :

" Le malentendu doit prendre fin. Nous convions ardemment les hommes de toutes les nations à venir en France pour apprendre à nous connaître, pour se faire connaître de nous, pour goûter la culture et la sociabilité française, pour jouir ici de la douceur de vivre. Nous les autorisons à constater que la Française est gaie, spirituelle, affable, élégante. Mais nous n'entendons pas que la bonne grâce de notre accueil encourage la goujaterie Nous voulons que vos hôtes respectent nos femmes."

Il est à désirer que souvent une voix autorisée s'élève ainsi pour combattre la calomnie et détruire la détestable réputation qu'ont créée les romanciers à l'étranger sur la femme française.

MAGALI.

INTERMEDE

C'était entre les deux allées,
L'une de houx, l'autre d'ormeaux :
Je l'attendais sous les rameaux
Tout pleins de querelles ailées.

Pour charmer l'attente craintive,
Je m'étais avisé d'un jeu :
Je croirai qu'elle m'aime un peu,
Si le long des houx elle arrive.

Mais, si toute rose d'aurore,
Comme la nue où le jour naît,
Sous les ormeaux elle venait,
Oh ! ce serait qu'elle m'adore.

Aucun sort ne vaudrait le nôtre,
L'adorer c'est être divin....
—Hélas ! Mignonne, tu ne vins
Ni par un chemin ni par l'autre.

CATULLE MENDÈS.

L'hygiène des dents.

Les dents, étant destinées à broyer les aliments qui passent ensuite dans l'estomac, sont donc des instruments indispensables, sans compter le rôle qu'elles jouent à titre d'ornement et aussi de défense ; combien de gens seraient désolés, s'il leur devenait impossible de mordre à belles dents leur prochain.

Donc, rien que pour l'utilité, il faut conserver ces précieux auxiliaires qui préparent le laborieux travail de la digestion et l'on ne saurait trop les soigner.

Le chaud, le froid les atteignent de même, il faut leur éviter ces variatéons, puis, chaque soir, chaque matin, avec une brosse légèrement dure, pas trop cependant, bien les brosser pour les débarrasser du tartre, et faire cette opération sur la surface interne aussi bien que celle externe, après chaque repas, veillez à faire partir tous les éléments étrangers susceptibles de corruption ; avec de l'eau tiède, on procède à un lavage minutieux, on parfume, on rafraîchit la bouche.

On ne se servira pas de ses dents pour couper des fils, broyer des noix ou tout autre matières pouvant les casser ou altérer l'émail, ne pas manger trop de gâteaux, de sucreries, sous peine de donner aux dents une teinte verdâtre que rien ne peut faire disparaître et qui s'installe si bien en apparence, à la surface et au collet, que la gourmandise est ainsi dévoilée sans la pouvoir nier.

A l'occasion du sixième anniversaire du *Journal de Françoise*, revue familiale, un concours littéraire d'un genre tout nouveau au plus haut point intéressant et proposé par M. le sénateur Poirier, est offert aux lecteurs. Pour autres détail, s'adresser, avec timbres de 2 cts au *Journal de Françoise*, 80 rue Saint Gabriel, Montréal, pour un numéro explicatif.

Encouragez nos annonceurs

Le Courrier de l'Ouest

Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1.00, Six mois, 50 cts.
PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE

Toute demande pour changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressées :
LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 18 Avril 1907

L'Immigration Francaise

Le peloton nationaliste tout entier a donné contre le Ministère ou plutôt contre le système d'immigration adopté par l'Hon. Frank Oliver.

La politique de l'Hon. Ministre de l'Intérieur a pour but si l'on veut en croire MM. Lavergne et Bourassa, de noyer les Canadiens sous un flot d'étrangers de toutes races, de toutes langues, de toutes religions. Cet afflux menace même la population de langue anglaise a ajouté M. Bourassa.

Mais comme cette assertion est très contestable, nous avons lieu de croire que M. Bourassa s'en est surtout servi pour faire glisser plus aisément les violentes diatribes que son ami et lui-même, avaient préparées au sujet de l'immigration française.

Ils ont fait au ministre le reproche de négliger ou mieux de contrecarrer l'immigration française.

Comme ces messieurs parlaient au point de vue particulier à la province de Québec, toutes leurs plaintes tombent à l'eau, car elles ne reflettent que l'opinion d'un petit groupe.

Ceux qui ont la mission de présider aux destinées des Canadiens-Français ne paraissent pas être en faveur de l'immigration française.

Mieux, une campagne de presse d'une habileté incontestable a su créer un sentiment hostile à cette immigration.

Cette vérité est peut-être cruelle, peut-être trouvera-t-on que nous l'exprimons durement, mais dans l'Ouest, nous dédaignons le fard.

Les évènements malheureux qui se sont déroulés en France ont eu un écho retentissant au Canada.

Certains journaux devant ces évènements, paraissent éprouver une terreur que rien ne justifie, au sujet de l'avenir du catholicisme au Canada.

Cette terreur les aveugle à ce point, qu'ils ne voient plus dans les Français que des suppôts du démon. Pour eux, pas d'exceptions, Français, lépreux, franc-maçons sont synonymes, ils forment un tout, dont le contact est absolument dangereux.

De là, à déclarer que l'immigration française était un fléau pour le Canada, il n'y avait qu'un pas. Il a été franchi.

La *Vérité* et la *Croix* plus particulièrement cette dernière, ont mené et mènent encore une campagne francophobe acharnée.

Tous les huit jours ou à peu près, ces journaux mangent du Français.

Ils paraissent avoir appris à connaître la France sur la bithume des grandes villes en compagnie des filles, des désoeuvrés, des ratés, des exaltés.

Les braves gens, les bons catholiques, les paysans sobres, travailleurs, économes, à la foi touchante, ils les ignorent, les suppriment comme des temoins génants qui les empêcheraient de crier trop fort.

Ces journaux donnent le *la* à une nuée d'autres feuilles locales, d'un intérêt secondaire, qui vont apporter à " l'habitant," comme parole d'évangile, les malédictions et les paroles haineuses contre les Français.

Ces journaux cherchent à leur tour, un petit travers, passé inaperçu à l'œil pourtant vigilant des "frères grands." L'un d'eux annonçait, il y a quelque temps, avec une gravité comique, qu'il ne fallait pas d'immigration française, parce que les Français mangent davantage que les Canadiens, quel observateur ! ! !

Dans un certain milieu, qui pense, qui lit, qui sait, l'influence de ces journaux est nulle. On se rend nettement compte que le but est de beaucoup dépassé et que l'exagération est flagrante. Mais chez les " habitants " ces errements produisent des résultats déplorables. Et ces derniers sont très mal disposés à accueillir les colons Français.

La *Vérité* et la *Croix* sont sensées refleter l'opinion du haut clergé, des dirigeants. Prenant leurs articles au pied de la lettre, le ministre de l'Intérieur aurait une excuse très valable pour ne rien faire en faveur de l'immigration française pour la province de Québec.

Nous savons néanmoins qu'il la traite avec autant d'équité que les autres provinces du Dominion.

Quant à la politique d'immigration en général elle est loin d'être de parti pris défavorable à l'immigration française. Les chiffres donnés l'autre jour à la chambre sont convaincants.

L'attaque dessinée par MM. Bourassa et Lavergne est infirmée en ce qui a trait à la province de Québec par le sentiment anti-français qui existe dans cette dernière.

Mais si la province de Québec ne désire pas d'immigration française, il n'en est pas de même pour nous.

Nous la désirons et nous saurons la provoquer. Nous monterons aux journaux sans mesure qu'il y a encore des catholiques et des braves gens en France. L'état d'esprit créé par ces journaux nous autorise à déclarer que l'immigration de langue française ne peut et ne doit se diriger que vers le Nord-Ouest.

Tout colon de langue française qui s'installe dans la province de Québec commet une faute grave. Cela pour deux raisons. L'une morale, l'autre matérielle, toutes deux d'importance égale.

La première est suffisamment claire. Il ne pourra pas vivre dans cet atmosphère d'antipathie. L'habitant le traitera en suspect, il le rendra responsable de la Séparation de l'Église avec l'Etat, de l'expulsion des moines, de la laïcisation des écoles, de tout et plus encore.

La seconde est aussi facile à exposer. La province de Québec n'offre pas il s'en faut de beaucoup autant d'avantages aux colons. La terre y est plus pauvre et plus difficile à cultiver que dans le Nord-Ouest. Les récoltes y sont plus maigres et enfin la valeur acquise par les terrains en culture est loin d'être aussi considérable que dans notre contrée.

Mines et chemins de fer.

Ces deux chose sont si intimement liées que ce qui intéresse l'une, intéresse invariablement l'autre.

L'été passé, par suite du manque de wagons, les mines ont pâti. Ce printemps, par suite de la grève des mineurs dans l'Alberta, nous allons avoir le service des trains entièrement désorganisé.

Déjà les transports de marchandises sont arrêtés et peut-être le service des voyageurs sera arrêté dans quelques jours.

Par suite de la disette de charbon qui a servi dans l'Ouest cet hiver, les dépots du C. P. R. sont épuissés et la plus grande inquiétude règne chez les officiers de cette Compagnie.

Plusieurs manufactures de Calgary ont dû cesser le travail par suite du manque de charbon.

En effet, quoique la grève ne soit pas totale, on peut considérer que la production de charbon dans l'Alberta est entièrement enrayée.

Les mines de Fernie Crow's Nest, Bank Head et Coleman sont pratiquement désertées. A vrai dire, il n'y a pas de grève. Les ouvriers mineurs boycotte la mine, ils ne veulent pas travailler.

Ceci est une situation d'autant plus grave qu'elle ne tombe pas sous le coup de la nouvelle loi du travail. D'ailleurs, rien ne peut obliger à reprendre le travail des hommes qui, sans formuler un seul désir, cessent de travailler.

Cependant, on conserve à Ottawa quelque espoir de régler la situation. Mr Lemieux s'occupe activement de cette question vitale pour l'Ouest. Il pense que les difficultés qu'offre la situation, seront vite résolues.

Nous nous plaisons à l'espérer aussi, car le Nord-Ouest subirait une cri se terrible si le trafic venait tout à coup à cesser. Après les mois de désorganisation qu'ont subi les chemins de fer pendant l'hiver nous sommes peu préparés à subir un pareil coup. Les récoltes ne sont pas encore écoulées et les approvisionnements en marchandises de toute nature sont assez pauvres.

Beaucoup de machines agricoles attendues impatiemment sont encore en route et y resteront jusqu'à ce que le service soit rétabli.

Nous espérons que l'action combinée des gouvernements, Fédéral et Provincial, ainsi que toutes les forces morales capables d'agir, amènera bien vite une détente salutaire.

Les Tripots

Les Foster, Fowler, Lefurgey et con sort essaient de se disculper comme ils peuvent.

Ils prétendent que la commission des assurances a fait simplement une oeuvre politique et les incrimine parce qu'ils sont conservateurs.

S'ils n'ont que des arguments de cette force pour prouver leur innocence, il ne leur manque plus que quelques pieds de corde.

La commission des assurances s'est si peu occupée de politique qu'elle a blamé sévèrement le sénateur Cox qui est un membre important du parti libéral.

M. Foster s'est plaint de ce qu'on ait touché à sa vie privée. Il sait mieux que personne que ce qu'il dit là est faux. Cependant sa plainte vaut la peine d'être enregistrée parce qu'elle soufflette son triste compagnon Fowler.

La loi des terres

La loi des terres présentée par l'hon. Oliver et contenant la clause relative au droit de pré-emption a été abandonnée pour cette session.

Plusieurs raisons ont nécessité ce renvoi. En premier lieu, le départ de Sir Wilfrid Laurier et aussi les critiques de M. Greenway, membre de Crystal City, Manitoba, (Conservateur.)

Ce député dans un discours qui impressionna vivement l'assemblée, affirma que cette loi, trop favorable au Nord-Ouest dépeuplerait le Manitoba.

Attirés par l'étendue de terre donnée ou achetée bon marché, les fermiers du Manitoba abandonneraient leurs fermes en plein rapport, pour aller, loin de toutes voies de communication, recommencer le dur labeur du défrichement.

Nous ne le croyons pas. Les Manitobains jouissent de tous les avantages des pays de colonisation ancienne. Les voies de communications sont nombreuses, ils vendent leur blé plus cher, etc., etc.

Seulement, la loi de pré-emption attirerait vers le Nord-Ouest, les nouveaux colons que le député de Crystall City désirerait voir rester au Manitoba. Il y a encore des homestead à prendre dans cette province, mais on bien ils sont mauvais, ou leur situation est trop défavorable pour que les colons aillent les prendre.

Les fermiers manitobains qui ont de bonnes terres productives, ne les abandonneront et ne les vendront même pas bon marché. Si, désireux de venir dans le Nord-Ouest, ils trouvent des colons que le défrichement effraye et qui consentent à payer la grosse somme pour une ferme en plein rapport, nous ne voyons pas en quoi le Manitoba pourrait bien y perdre.

Le temps qu'il fait.

Après un hiver exceptionnel en longueur et en rigueur, le printemps se fait attendre. Les quelques jours de soleil que nous avons eu n'ont pas suffi pour faire disparaitre la couche de neige dont la terre est recouverte. Cet te couche est encore épaisse d'une di zaine de pouces.

Les semences sont retardées, mais les cultivateurs ne sont pas inquiets. Ils ont déjà vu des printemps aussi tardifs et ces années-là, les récoltes ont toujours été mûres de bonne heure. La terre n'est pas gelée sous la neige et dès que celle-ci aura disparue, la charrue commencera son œuvre.

On admet généralement que les récoltes dans le Nord-Ouest poussent en 120, ou 125 jours. Mais lorsquela terre est imprégnée de l'eau, comme elle le sera cette année, les récoltes ne subissent aucun retard, elles ne languissent pas à attendre la pluie. Dès que les semences sont confiées au sol, la germination commence et la plante pousse sans arrêt, jusque vers la fin de Juillet. A ce moment le grain se forme, durcit et vers la fin d'Août, il est prêt à être fauché.

De l'avis de nombreux cultivateurs consultés, cette année les récoltes se ront mûres avant le centième jour.

Mais si les cultivateurs sont tranquilles et jouissent de ces quelques jours de repos supplémentaire, il n'en est pas de même des immigrants qui sont assez défavorablement impressionnés par le mauvais temps persistant.

Nous comprenons bien leurs inquiétudes et nous voudrions qu'ils se rassurent.

Nous avons un peu de mauvais temps, c'est vrai, mais nous sommes encore favorisés, car nous n'avons pas subi les tempêtes de neige qui se sont abattues à travers toute l'Amérique du Nord.

Il y a huit jours, il est tombé dans une seule nuit, 18 pouces de neige à Montréal ou plutôt dans tout l'Est. New-York qui à cette saison jouit généralement de températures variant entre 55 à 60 a également plusieurs pouces de neige dans les rues. La tempête venue a sévi partout jusqu'en Europe, le Nord-Ouest parait avoir été épargné. Dans quelques jours, peut-être demain, il tombera une bonne pluie qui fera disparaitre les derniers vestiges de neige dans les champs et tous les travaux seront mis en train.

Fin de Session.

Il est lamentable le spectacle qu'offre la fin de la Session à la Chambre des Communes.

Toutes les rancœurs, toutes les haines, toutes les envies sont débridées et s'en donnent à cœur joie.

L'un des chefs conservateurs, Sam Hughes, orangiste de haute marque s'est permis de tenir, des propos ou trageants contre les religieux et les religieuses de France émigrés au Canada. Il a dit que cette immigration était " une plaie et une honte pour la nation." Ce langage de dément à soulevé une tempête de protestation. Le Dr Paquet, député de l'Islet a protesté énergiquement. M. McDonald, député de Toronto affirme que s'il s'était trouvé là, lorsque Sam Hughes se livra à sa goujaterie, il l'aurait soufflété en pleine chambre.

L'Honorable (il est des mots qui coûtent à écrire) Sam Hughes, ne vaut pas à notre avis, la peine de le souffleter. Il a droit à notre pitié et à une camisole de force.

AVIS est par les présentes dondé que Mme Louis Renaud ne sera responsable d'aucune dette contractée par son mari, M. Louis Renaud.



Synopsis des règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut-être inscrite par toute pessonne qui est l'unique chef d'une famille ot toute homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage de la terre inscrite, la condition de residence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être dondé au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 9, 8, 06.

CONTRAT POUR LA POSTE.

Des soumissions cachetées, adressées au ministre des postes seront reçues jusqu'à midi, vendredi, le 26 avril, 1907, pour le transport de la poste de sa Majesté, durant 4 ans, une fois par semaine, entre

Belvédère et " Paddle River " (proposé) via Lawton, aller et retour.

Belvédère et " Paddle River " (proposé) via " Manola " (proposé) aller et retour.

Belvédère et Lawton (proposé) et Belvédère et Manola (proposé) pour commencer, au plaisir du minirtre des postes.

Des avis imprimés contenant de plus complètes informations et les conditions du contrat, de même que des bulletins de soumissions pourront être obtenus du bureau de poste de Belvédère et autres points nommés et au bureau de l'inspecteur des postes.

Bureau de l'inspecteur, Calgary, 15 mars 1907. A. W. Cairns, Inspecteur.

Gouvernement d'Alberta.
Avis aux ingénieurs.

Avis est par les présentes donné qu'un examen sera tenu par David Fraser, un inspecteur de bouilloires dûment qualifié par la province d'Alberta, à Edmonton, (Houston Hall) le 22 avril, à St-Albert, (Astoria Hôtel) le 21 avril, à Morinville, (Morinville Hôtel) le 25 avril, Leduc, (Waldorf Hotel) le 27, Hardisty, le 1 mai, Daysland, 3 mai, Comrose, 4 mai, Wetaskiwin (Prince of Wales Hotel) 7 mai, Ponoka, (Royal Hotel) 8 mai, Strathcona, (Fire Hall) 10 mai, Ft Saskatchewan, (Queen's Hotel) 15 mai, Manville, 17 mai, Vermillon, 20 mai, Kitscoty, 22 mai ; afin de permettre aux ingénieurs et aux apprentis de se qualifier et d'obtenir leur certificat tel que requis par l'acte des bouilloires de 1906.

Les applications pour passer l'examen devront etre faites à l'inspecteur plus haut nommé ou a

JOHN STOCKS,
Députe Ministre
Dépt des Travaux Publics,
Edmonton, Alta

L'Immigration Francaise

Suite de la 1ière page

En terminant, M. McIntyre, reproche énergiquement à MM. Bourassa, et Lavergne de vouloir soulever les préjugés de race.

Il est longuement applaudi.

DISCOURS DE M. LEMIEUX.

M. Lemieux, dans un éloquent discours, qui fut à maintes reprises interrompu par les applaudissements, se chargea de répondre aux accusations formulées par MM. Bourassa et Lavergne au sujet de l'immigration française en particulier.

Les faits sont là, dit-il : Le français n'émigre pas, même vers les colonies françaises. En Algérie, qui est la plus belle colonie de France, il y a moins de Français que d'Italiens et d'Espagnols. La même chose est vraie du Tonkin, de Madagascar et des autres colonies françaises. Il faut aussi tenir compte que la population de la France n'augmente presque pas et que seuls fournissent une grande quantité d'immigrants les pays où la population augmente rapidement. Enfin, nulle part la propriété n'est aussi bien divisée qu'en France, nulle part on ne vit plus heureux, nulle part l'homme n'est plus content de son lot. Avec sa population qui augmente à peine et qui menace même de décroître, il est tout naturel que le gouvernement français s'oppose de toutes ses forces à l'immigration. Comme canadien-français, fier de sa qualité de citoyen britannique mais fier en même temps de son origine française, il affirme, sur sa parole comme ministre, que le gouvernement canadien ne néglige rien pour encourager l'immigration française. Mais les lois françaises interdisent toute propagande d'immigration. En 1886 le gouvernement français publia même une circulaire engageant les français à ne pas émigrer au Canada.

Malgré cela le gouvernement canadien n'a pas cessé de travailler en faveur de l'immigration française. Le Canada a comme représentant principal en France M. Hector Fabre, qui est un homme tout à fait supérieur, et par deux agents de réelle valeur, MM. Wiallard et Foursin.

Comme résultat du travail accompli par ces agents, l'immigration française a augmenté dans les proportions suivantes, depuis 1896 : 1896, 882 ; 1897, 370 ; 1898, 267 ; 1899, 332 ; 1900, 180 ; 1901, 360 ; 1902, 431 ; 1903, 937 ; 1904, 1534 ; 1905, 1743 ; 1906, 1648.

En 1904 nous avons obtenu 22 p.c. de l'émigration totale de la France, en 1905, 28 p. c., et en 1906, 27 p.c. Cette proportion doit sembler bien raisonnable à tout esprit non prévenu. Et il est bien évident, on le voit par là, que nous avons obtenu notre bonne part de l'émigration de France.

M. Lemieux cita des extraits de l'ouvrage de M. André Siegfreid, " Le Canada—Les deux races, " pour démontrer qu'il existe très peu d'affinité entre les Français de France et les Canadiens Français. Il ne sert de rien de s'attaquer à des moulins à vent et d'aller clamer dans la province de Québec que le gouvernement est mêlé à une immense conspiration contre la race française.

M. Lemieux répond, en terminant, aux avancés de M. Bourassa, relativement à la colonisation de l'Ouest par les Canadiens-Français. M. Bourassa avait cité l'exemple d'un jeune homme de son comté qui, était parti pour aller s'établir dans l'Ouest, avait dû payer pour s'y rendre, cent piastres de plus que le premier immigrant venu, prenant le train à Halifax.

" Il est bien connu, dit M. Lemieux, que les chefs naturels de notre race, c'est-à-dire les chefs catholiques, sont opposés à l'exode des canadiens-français vers l'Ouest.

Et il cita à l'appui de son dire un article de la *Vérité*, qu'il définit malgré les protestations de M. Bourassa, comme l'organe du clergé catholique de la province de Québec. Depuis Mgr Taché jusqu'à nos jours, ajoute M. Lemieux, le clergé catholique de la province de Québec a toujours été opposé à l'exode des canadiens-français vers l'Ouest.

Le parti des timbres-postes et des billets de banque français, dit M. Lemieux, en reprenant son siège veut tenter encore de soulever les préjugés de races avec cette question de l'immigration. Il n'y réussira pas plus cette fois-ci que les autres Espérons que ces quelques faits, absolument indéniables et inattaquables, contribueront à mettre fin à la campagne poursuivie par certains journaux dans le but de faire croire aux canadiens-français que le gouvernement est mortellement opposé à l'immigration française en ce pays.,'

M. Lemieux fut chaleureusement applaudi lorsqu'il reprit son siège.

Il était alors onze heures.

DISCOURS DE M. BORDEN

A la reprise de la séance, à huit heures, M. Borden se levait pour dire à son tour son opinion sur ce sujet.

M. Borden est opposé à la politique d'immigration du gouvernement. Néanmoins, il trouve que la motion de M. Lavergne est trop radicale. Il ne voudrait point, pour sa part, abolir absolument le système des primes. Il voudrait cependant qu'on en limitât l'application à la Grande-Bretagne. Répondant à M. McIntyre, qui avait fait les plus grands éloges des Galiciens, le chef de l'opposition rappelle que M. Oliver, du temps qu'il était simple député, se plaignait amèrement de cette classe d'immigrants.

" Est-ce que le ministre de l'Intérieur conserve encore les mêmes sentiments à ce sujet ? demande M. Borden.

" Il ne s'agit pas de sentiments. mais de faits," répond M. Oliver.

M. Borden défend MM. Bourassa et Lavergne de l'accusation qu'on leur fait de soulever les préjugés. Cependant, il votera contre la motion.

DISCOURS DE M. MONK

M. Monk, au contraire de son chef, approuve la motion Lavergne et il l'appuierait de son vote s'il n'avait " pairé " avec M. Brodeur.

Il condamne la politique d'immigration du gouvernement dans son ensemble. Il prétend que les faits invoqués par M. Lemieux, au sujet de l'immigration française ne prouvent rien. Le paysan français gagne peu. Il a peu de sol. Deux francs par jour sont pour lui un très gros salaire. Quelques acres de terre sont pour lui une grosse propriété. De plus, il se prétend persécuté dans la foi religieuse. Il est possible que malgré cela il n'émigre point aujourd'hui, mais qu'on lui fasse connaître le Canada, qu'on se donne auprès de lui la moitié de la peine qu'on se donne auprès des gens des autres pays, et il émigrera chez nous par centaines de mille. Mais le gouvernement ne fera point cela, car il est opposé à l'immigration française.

Monsieur Fisher, ministre de l'Agaiculture, répondit en quelques mots à M. Monk.

M. Robitaille parla plus d'une heure en faveur de la motion Lavergne. M. Sprule se prononça contre la motion Lavergne ainsi que contre le système des primes tel qu'appliqué par le ministère.

MM. Bourassa, Lavergne et Robitaille sortirent pendant le discours de M. Sproule.

Ils trouvèrent à leur rentrée la Chambre siègeant en comité des subsides.

Leur motion avait été repoussée sur division.

Du *Canada*.



Faits Divers



TERRES POUR DEMAIN

Spécial au COURRIER

Monsieur Baert Remy dont nous annoncions le passage à Edmonton dans notre dernier numéro nous a donné les renseignements suivants sur les régions qu'il a parcourues entre Edmonton et les Montagnes Rocheuses.

De la Pembina jusqu'à la MacLeod, sans être absolument mauvais, le pays n'est pas très favorable à la Colonisation.

Le bois est fort et épais, les essences particulières de la forêts dans ces parages sont le tremble, le liard, quelques petits massifs de pins et d'épinettes et de rares bouleaux. On trouve cependant, de temps à autre de petites clairières favorables à la culture. Les rives du Lobstik lake sont assez belles, le lac est long, l'eau claire, mais le fond généralement vaseux. Il n'est pas très poissonneux.

Après ce lac le terrain est assez accidenté, de bonnes terres à foin se rencontrent ici et là, la forêt a été brûlée il y a peu d'années. Les repousses sont vigoureuses.

Mais la région belle par excellence est située entre le Big Eddy sur la Macleod et l'Athabasca.

La prairie ouverte et le terrain faiblement boisé sont agréablement mêlés. Légèrement ondulé, le sol est recouvert d'une épaisse couche de terre noire. Tout le pays est arrosé par une multitude de creeks qui en font une région très favorable à l'élevage ou mieux encore à la ferme mixte.

Le bois de construction est abondant dans ce paradis du pionnier où peu d'élus ont encore pris place.

Mais dans toute cette région magnifique, il y a un coin plus beau encore, où la végétation surpasse en luxuriance tout ce que l'on peut imaginer, c'est la vallée du *Sun dance creek*. Les pois sauvages y atteignent une hauteur de cinq pieds. De nombreux prospecteurs sillonnent le pays en tous sens. De belles mines de charbon ont été découvertes ainsi que de nombreuses carrières de pierre à bâtir. Des traces de fer ont été relevées et on trouvera probablement de bons gisements de ce précieux minerais.

Le bois abonde sur la rive gauche de l'Athabasca.

Après le Prairie Creek commencent les premiers contreforts des Montagnes Rocheuses.

Le Grand Trunc déploie une grande activité dans ces parages, il travaille à la préparation de la Yellow Head Pass.

Deux français. MM. Berthoux et Moreau ont un magasin très bien approvisionné au Big Eddy. Ils sont très satisfaits, car pour si étrange que cela puisse paraître le commerce est très actif dans cette région située à deux cent milles d'Edmonton. Les voyageurs sont nombreux et les tribus indiennes viennent trafiquer les produits de la chasse et de la pêche. Un autre français, M. Barra a établi un poste sur le Prairie Creek au confluent de ce ruisseau et de l'Athabasca.

Mme et Mr Colinet, les intrépides explorateurs ont atteint ce poste vers le 15 mars, malgré toutes les rigueurs de l'hiver et l'épaisseur de la couche de neige.

REGINA. La situation sur la ligne. La situation en regard à la bloquade du C.N.R. sur la ligne de Prince Albert ne paraît pas s'améliorer. Une dépêche reçue du Superintendant Wilcox enlève tout espoir de reprise du traffic avant la fin de la semaine. Actuellement 3 à 400 colons et voyageurs se dirigeant vers le nord sont arrêtés dans notre ville. La plupart des colons souffrent considérablement à cause de ce délais auquel ils n'étaient pas préparés. Le plus grand nombre viennent des Etats-Unis et ont des wagons d'effets et d'animaux. Ils se plaignent de ce qu'ils ne peuvent obtenir aucune satisfaction des agents de la compagnie. Ils n'ont aucune facilité pour décharger leurs animaux ni les surveiller. Ce malheureux état des choses leur fait subir des pertes considérables car chevaux et bêtes à cornes meurent.

Cette situation se prolongera jusqu'à ce que la ligne soit ouverte.

La ville fait tout en son pouvoir pour aider les colons. Ecuries et champs d'expositions ont été changés en étables pour abriter les animaux. Des tickets de repas ont été donnés à tous les colons qui ont requis l'assistance. La mairie a été mise à leur disposition comme logement. Un grand nombre de personnes ont donné un bel exemple d'hospitalité en logeant des colons dans leurs maisons particulières.

PRINCE ALBERT. Le futur Hall d'immigration.—La construction du Hall d'immigtation est commencée. Le Hall aura 26 pieds sur 70, il sera aménagé très confortablement et contiendra un grand nombre d'immigrants.

Il comprendra plusieurs chambres à coucher, avec lits séparés, pour les familles et des cuisines bien équipées. Le coût de la bâtisse est de $3000.

M. Robert Stanley a été nommé agent et a quitté Prince Albert pour conférer avec M. Obed Smith, commissaire d'immigration.

BATTLEFORD. Le maire est mort. Les funérailles du maire R. F. Chrisholm qui est mort d'une attaque d'appendicite, ont eu lieu Jeudi dernier.

Le maire Chrisholm était âgé de 35 ans.

Il fût un avocat distingué et un politicien très actif. Il était agent des terres à Battleford jusqu'à il y a deux ans époque où il démissiona pour se présenter aux élections législatives contre M. Champagne. Ce dernier fût élu et est maintenant député libéra représentant le district.

En tant que maire feu R. F. Chrilholm, sût imprimer aux affaires municipales une marche ascendante. C'est beaucoup à ses efforts que Battleford doit sa prospérité actuelle.

VEGREVILLE.—Club liberal. — Dans leur assemblée annuelle, les membres du club libéral ont procédé à l'élection des officiers pour l'année 1907.

Ont été nommés :

Président Honoraire, J. Holden, M.P.P., Prés. Charles Gordon, 1er V.-P., Bonoit Tétréau, 2me V.-P., W. Clémente, Sec.-Trés., A. L. Horton, Comité exécutif : M. Thompson, S.H. Charlebois, T. J. Cunningham, Dr Rush, N. McIntyre.

La Chambre de Commerce a entamé des négociations avec J. Obed Smith, commissaire de l'Immigration à Winnipeg en vue de l'ouverture d'un Hall d'Immigration à Végreville. Comme notre ville est le plus grand point de distribution entre Edmonton et la frontière de l'Est, on ne pourrait choisir une meilleure place.

N.-D. de SION, LAC LA NONNE. Une grande activité règne dans la région du Lac la Nonne. Plusieurs moulins à scie viennent d'être installés. Plusieurs centaines de pieds de bois vont être débités pour l'usage des colons.

Un contrat de 30 milles pieds de bois, destinés à construire notre église, si longtemps désirée, vient d'être donné à MM. Majeau et Langlois. Dès que le bois sera prêt, les travaux de construction commenceront et nous espérons que notre église sera terminée vers le mois de Septembre prochain.

La mission du Lac la Nonne compte environ 40 familles catholiques. Ce nombre s'accroît sans cesse, et nous espérons que cette année nous en amènera un fort contingent.

INDEPENDANCE.—Une nouvelle petite paroisse canadienne est en voie de formation à une douzaine de milles au nord d'ici ; une vingtaine de familles venant de Montréal y sont établies parait-il. Le R. P. Lacombe, O.M.I., doit aller bientôt visiter ce nouveau settlement et sur les rapports qui seront faits à Mgr l'Evêque, un site sera immédiatement choisi pour une chapelle.

En avant les *Canayens !*

St. CHARLES. Une mission prospere.
La fête de Pâques a été célébrée avec beaucoup de solennité. L'intérieur de l'église vient d'être terminé, grâce à la générosité des paroissiens et au zèle infatiguable de leur curé, le R. P. Lacombe, O.M.I.

La petite église présentait un coup d'œil magnifique. Elle avait été décorée avec beaucoup de goût par les demoiselles et les dames de la paroisse.

Le R. P. Charles Devic, O.M.I., professeur de langue française, de hautes mathématiques et d'instruction religieuse au Séminaire de St. Albert, chanta la messe et prêcha très éloquemment.

Melle M. R. Juneau qui avait gracieusement accepté l'invitation de venir toucher l'harmonium pour la circonstance, nous fit entendre de la belle musique.

Sous la direction du Père Lacombe, la messe royale et plusieurs chœurs furent exécutés avec beaucoup d'entrain.

St. Charles comprend 30 familles catholiques canadiennes, anglaises, allemandes et métisses.

Toutes ces familles sont très à l'aise car elles occupent des terres très fertiles. Il y a encore beaucoup de terres à prendre ou à vendre dans cette paroisse située entre St. Emérance, Morinville et St. Emile.

St. Charles devrait attirer l'attention de la Société de Colonisation d'Edmonton.

ATHABASCA LANDING. Personnelles.
Le Rev. P. Beaudry, O.M.I. a été absent pendant deux jours. Il était allé en mission au Lac Baptiste.

M. Cléo. Major est ici pour quelques jours.

MM. François, Savoyard et Gédéon Shank sont de retour du Lac des Esclaves.

Un club de foot ball a été organisé ces jours-ci.

Le printemps boudeur.—Lundi il est tombé 2 pouces de neige accompagnés d'un grand vent, mais le soleil est redevenu maître de la position. Le printemps paraît devoir être bien établi.

Une fete.—Ce soir, une soirée sera donnée chez M. Thillet Les invitations sont nombreuses et la fête sera très brillante.

CONCILIATION INTERNATIONALE

L'ORGANISATION DE LA PAIX

Discours prononcé par M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Sénateur, à Pittsburgh, à l'inauguration de l'"institut CARNEGIE, le 11 Avril 1907.

Messieurs,

L'institut que nous inaugurons aujourd'hui n'a pas besoin de nos louanges ; il parle plus éloquemment que tous les discours ; c'est un acte ; un acte de foi dans l'avenir de notre civilisation. Si nous essayons de concevoir tout ce qu'il faudrait d'efforts pour réaliser nos aspirations communes de progrès et de justice, nous ne sentons que trop notre faiblesse, mais, si, devant ces monuments élevés par le travail à la science, nous mesurons les difficultés déjà, malgré tout, surmontées, nous saluons l'oeuvre de l'homme avec confiance ; les ruines peuvent s'amonceler sur les ruines, l'ignorance et la barbarie peuvent nous humilier de leurs retours, la raison l'emporte à la longue et c'est au moment où nous serions tentés d'en désespérer qu'elle prépare ses plus éclatantes revanches.

Où trouver plus qu'en Amérique le témoignage de l'activité humaine toujours en marche. En dépit des vicissitudes et des défaillances dont vous n'êtes pas plus affranchis que nous-mêmes, quelle décisive leçon d'optimisme vous offrez à notre vieux Monde ! Mon dernier voyage en Amérique remonte à moins de six années et cependant j'ai peine à faire le compte des services rendus par votre pays à l'humanité en si peu de temps. J'étais venu en février 1902, à Washington, à New-York et à Chicago plaider la cause qui m'est chère, démontrer la nécessité d'une politique internationale nouvelle, l'urgence d'une organisation de la Paix. Assez de désastres inévitables comme ceux de Courrières, de San Francisco et tant d'autres nous surprennent, laissent aveuglement après eux la douleur et la mort pour que nous nous abstenions d'y ajouter des catastrophes volontaires et pour que nous accordions aux oeuvres de vie une part des ressources que nous prodiguons aux oeuvres de destruction... Et voici que, de toutes parts, commence à poindre cette organisation jugée chimérique ; nous en pouvons célébrer d'avance le succès plus ou moins lointain, peu importe ; nous nous contentons de la perspective de la récolte. Certes le cultivateur voit avec fierté son champ de blé mûr, prêt à se transformer en force, en richesse, en intelligence, mais il a savouré bien avant l'été une jouissance autrement profonde, la joie de l'effort triomphant de la résistance des hommes et des choses, triomphant de l'hiver et de l'ignorance, utilisant les mauvais jours pour préparer les bons ; il a vu sa récolte naître, il a vu son champ verdoyer sous le ciel tourmenté de Mars.

Que l'Amérique ait contribué pour sa grande part à ce succès, il n'en pouvait être autrement ; elle est en pleine croissance ; elle favorise le développement des idées nouvelles tandis que l'Europe y voit trop souvent une menace pour ce qu'elle appelle l'ordre établi. Combien de nobles et fécondes idées, nées en Europe, n'y purent pas vivre et, véritables âmes errantes, pendant des années ou des siècles, survivant aux hommes qui les avaient conçues, ont attendu leur heure autour des tombeaux ; combien d'entre elles attendent encore ! En vain elles appellent, nul ne les entend, ou bien elles éveillent en tous autant de doutes que d'espérances. Notre histoire est si ancienne, illustrée de sublimes exemples mais traversée aussi de tant d'injustices ; elle nous montre la Force primant impunément le Droit ; de tels souvenirs sont des enseignements assez douloureux pour ralentir nos initiatives. Votre histoire au contraire est d'hier et quand, en désespoir de cause, nos idées émigrent et viennent à vous, elles trouvent en Amérique les espaces ouvertes et les hommes plus libres que nous de les appliquer. Ainsi le projet d'une organisation pacifique, dénoncé comme coupable ou ridicule dans nos vieux Etats divisés d'Europe fut intelligemment accueilli par vos jeunes Etats-Unis d'Amérique ; votre patronage lui a valu dans nos sphères gouvernementales un commencement d'attention.

Qu'on ne m'objecte pas la fatalité de nos divisions européennes puisque le régime actuel les perpétue, puisqu'il n'a pas avancé d'une heure, par exemple, la réconciliation franco-allemande d'où tout le reste dépend ; puisqu'il ne fait même pas apparaître les concessions mutuelles nécessaires à cette réconciliation. Une amélioration, si lente soit-elle, vaudrait mieux que l'acceptation d'un pareil régime. Non ; tout effet dans le sens d'une amélioration a été contrarié ; d'un accord tacite, les gouvernements d'Europe ont boycotté la Cour de La Haye ; ils n'ont pas compris l'avantage de développer ce germe.

Un instant, l'enthousiasme populaire avait pu croire que les charges de la paix armée allaient diminuer ; les représentants des gouvernements, réunis pour la première fois en Assemblée mondiale, avaient obéi à de généreuses émulations plus peut-être qu'à leurs instructions primitives ; en fin de compte, l'oeuvre du Congrès de 1899 n'était pas vaine ; à défaut d'une réduction des armements, il avait fini par créer un tribunal permanent d'arbitrage ; il ne restait plus qu'à fournir à cette juridition tant attendue les moyens de vivre ; elle en fut privée. Les gouvernements, surpris de sa naissance, refusèrent de croire en elle : aucun d'eux ne voulut lui confier la solution du moindre litige. Fait incroyable, on célèbre au son des cloches et par des salves d'artillerie le baptême du plus minuscule des princes ; on n'a même pas inauguré la Cour de la Haye.

Quel contraste entre cette froideur des Pouvoirs publics et les aspirations du Monde entier ! Je n'ai pas cru que ce contraste pût se prolonger sans danger, j'ai pris à tâche, avec mes amis, d'opposer au scepticisme stérile ce que j'appelais à dessein " les résultats de la Conférence de la Haye." Partout, dans toutes les régions de la France, et dans la plupart des pays d'Europe, j'ai trouvé les mêmes sympathies, mais nulle part autant que chez vous.

Mystérieuse harmonie des espérances françaises et des énergies Américaines, ce n'est pas la première fois que nos deux confiances s'associent. Combien vivants me sont apparus les souvenirs de cet accord traditionnel quand il me fut donné de célébrer sur votre sol les journées héroïques de votre libération et d'unir dans un même hommage les noms de Washington et de Lafayette ! Mais quels devoirs aussi nous dictent de tels souvenirs ; " nos pères, disais-je à Chicago, ont conquis pour nous la liberté ; il nous reste à fonder la paix pour ceux qui nous suivent. "

Au Président Roosevelt appartiendra, devant l'Histoire, l'honneur d'avoir nettement posé les éléments du problème actuel en s'attachant à le résoudre. Je présume qu'il a voulu, avant tout, servir son pays en prenant l'initiative d'une évolution rationnelle aussi avantageuse et aussi indispensable pour les Etats-Unis que pour tout autre : quoi qu'il en soit, il a donné au Monde une belle leçon de véritable patriotisme. Il a montré qu'il ne suffit pas d'être prêt a mourir pour son pays, comme nous le sommes tous, et qu'il faut travailler à développer ses progrès, assurer sa sécurité, non seulement en organisant et en renouvelant ses forces, mais en évitant de les épuiser ou de les compromettre dans de vaines complications ; en améliorant ses rapports avec l'étranger, en préparant de longue main les réconciliations honorables et la solution amiable des nouveaux conflits toujours possibles.

Le Président Roosevelt est arrivé au pouvoir au moment où l'Europe portait encore le deuil de deux des meilleurs serviteurs de la civilisation : Gladstone et Gambetta. Comme eux, il a compris la solidarité croissante qui rapproche les peuples et qui, malgré l'infinie variété de leurs conditions, l'opposition même de leurs intérêts, les unit dans un même besoin supérieur de justice et de vérité ; et, comme eux aussi, il a plaidé les grandes causes, sachant qu'un pays peut être fier sans doute de son importance territoriale et de sa prospérité économique, mais qu'il n'est vraiment grand que par le rayonnement de sa pensée et de son action généreuse.

Une élite d'Américains secondèrent le Président Roosevelt dans ses nobles entreprises ; je nommerai seulement ceux qui ne sont plus, le regretté John Hay et F. Holls. Le premier acte de leur campagne fut la réhabilitation de la Cour de La Haye. Au printemps de 1902, le gouvernement des Etats-Unis décida de donner à l'Europe le bon exemple. D'accord avec le Gouvernement du Mexique, il confia à la nouvelle juridition internationale sa première cause. Puis, cette leçon n'étant pas comprise, le Préfident Roosevelt déclina l'Arbitrage dont on prétendait le charger, lors des affaires du Vénézuéla, et renvoya les plaideurs devant la Cour qu'ils persistaient à ne pas vouloir reconnaître. De son côté, M. Andrew Carnegie s'avisa que la Cour de La Haye n'avait pas été pourvue d'un domicile et il la dota ; " pauvre on la délaisse, pensa-t-il, mais une fois richement logée, la considération lui viendra." Le mauvais sort fut conjuré.

D'autre part, un groupe puissant de l'Arbitrage s'était formé au Parlement Français, à la fin de 1902, et ne cessait de harceler les Gouvernements. Une atmosphère nouvelle se forma aussi favorable qu'elle avait été contraire jusqu'alors au principe de l'arbitrage... Puis un évènement décisif se produisit : le nouveau souverain de la Grande-Bretagne, le roi Edouard VII, prit sur lui d'entreprendre en 1903 la fameuse visite de Paris qui toucha le cœur de la France et détermina l'Entente cordiale ; les traités d'arbitrage, les conventions d'amitié, de liquidation et d'accord se multiplièrent. Les Parlements échangèrent entre eux des visites, nouèrent des relations d'amitié. Les conventions de la Haye devinrent une ressource inespérée ; leur fonctionnement automatique a suffi pour régler l'incident de Hull ou de Dogger Bang et pour sauver la civilisation d'une conflagration générale.

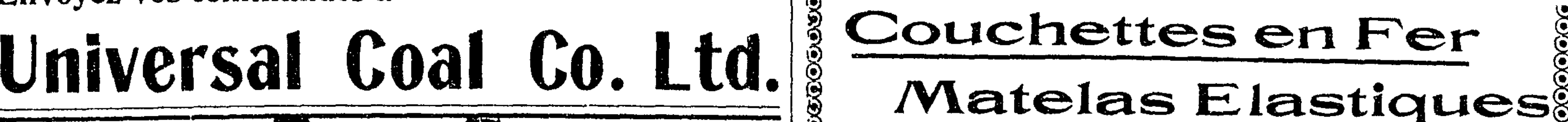
Les épreuves, il est vrai, ne furent pas épargnées au Monde pendant une courte période ; la Guerre Russo-Japonaise est un exemple, après tant d'autres, des guerres qu'on pourrait éviter et qui éclatent, malgré tout, parce que l'éducation générale de l'opinion est trop imparfaite ; c'est pourtant grâce à l'initiative américaine que cette guerre s'est terminée. L'affaire d'Algésiras atteste aussi l'instabilité du régime de la paix armée, mais elle a pu être réglée sans effusion de sang par une sorte de tribunal des représentants des Puissances Jadis,—il n'y a pas si longtemps,—les conférences diplomatiques se réunissaient après la guerre, pour en réparer les désastres ; n'est-ce pas un progrès qu'elles se réunissent maintenant auparavant pour les prévenir.

Reste la limitation des armements, restent l'organisation et les sanctions de la Justice internationale. Combien tout cela est lointain, disent les sceptiques. Plaisante objection ; ils acceptent que la violence domine le monde depuis des siècles et ils nous demandent de la supprimer en quelques années ! Nous saurons pourtant doubler les étapes. L'organisation de la paix a semblé impossible aussi longtemps que les peuples étaient séparés les uns des autres par des obstacles et des distances infranchissables, mais aujourd'hui la science les a mis en contact, et ils en profiteront pour se communiquer leurs mutuelles découvertes. La paix leur est trop essentielle à tous pour qu'ils s'arrêtent aux difficultés de la préparer, alors que tant d'autres difficultés soi-disant insurmontables s'aplanisent sous leurs yeux. Les intelligences et les bonnes volontés de tous les pays vont désormais seconder l'œuvre des penseurs et des savants ; elles vont se mobiliser dans le même sens, contre le même ennemi commun, l'ignorance, dans une collaboration inconnue jusqu'à ce jour et irrésistible ; elles n'atteindront pas de sitôt le but ; c'est entendu ; je dirai plus : elles ne l'atteindront jamais, elles ne doivent jamais l'atteindre, parce qu'elles le chercheront plus haut ; mais elles trouveront à l'envi les moyens de s'en rapprocher. Ces moyens, nous sommes naturellement impuissants à les prévoir tous, car ils se multiplieront à mesure que le besoin général de la paix sera plus universellement ressenti. Oui, c'est bien ce que la routine ne peut pas admettre, la paix ne sera jamais parfaite,—pas plus que le bien-être,—mais elle ira se développant ; celle dont nous serions trop heureux de nous contenter aujourd'hui paraitra précaire et insuffisante à nos enfants et celle qu'ils prépareront à leur tour ne sera qu'un acheminement à d'autres améliorations contrariées sans doute, mais certaines.

***

Je viens de résumer devant vous, Messieurs, les améliorations récemment conquises : la guerre a cessé d'être la solution classique et glorieuse des conflits internationaux ; elle n'est plus que le moyen barbare et périlleux, l'ultima ratio de l'oppresseur, la dernière ressource des opprimés ; loin de disparaître, les antagonismes économiques seront en proportion de l'activité des échanges ; nous devons nous y préparer ; mais un Gouvernement qui laisserait ces antagonismes dégénérer en haines nationales et, à plus forte raison, en haines de races, et qui porterait la guerre sur le territoire d'un rival éveillerait contre lui toute une solidarité inattendue de défiances naturelles et peut-être d'hostilités. Aussi, bon gré mal gré, l'arbitrage apparaît-il comme la solution moderne de la majeure partie des conflits, et le développement de l'arbitrage aura pour corollaire la limitation des armements. Mais bientôt l'arbitrage ne suffira plus ; l'arbitrage n'est qu'un remède,—il faudrait prévenir le mal ; la conciliation sera le devoir de demain ; elle s'imposera plus encore à l'intérieur de chaque pays qu'à l'extérieur ; devoir ingrat, mission désintéressée entre toutes puisqu'elle consiste à empêcher les difficultés de naître et puisque la malveillance pourra toujours prétendre que ces difficultés ne seraient pas nées... C'est là pourtant que devra porter notre principal effort, et c'est ce que vous enseignez dans cet admirable institut. Laisser à la diplomatie son rôle d'autant plus utile que les contacts entre les peuples deviendront plus fréquents ; lui faciliter ce rôle en instruisant autour d'elle l'opinion. Pour cette œuvre d'éducation, commencer par le commencement, par l'enfant, par la mère, par l'école ; former des maîtres, des hommes, élever les consciences à un niveau où elles puissent sortir de leur isolement et se reconnaître ; en d'autres termes, dans chaque pays, grouper les hommes capables d'exercer une action bienfaisante sur les Gouvernements et sur l'esprit public, capables de neutraliser les passions chauvines. Cela fait, réunir ces groupements nationaux en une association plus vaste, internationale. Tel est, pour cette génération, le dernier terme de l'évolution pacifique. L'éducation internationale que nous poursuivons, ne peut être efficace qu'à la condition d'avoir pour point de départ l'éducation nationale. A quoi bon tenter d'améliorer les mœurs de notre temps si nous négligeons les mœurs de notre pays.

Voilà pourquoi nous sommes venus de si loin et de tant de contrées diverses, prendre part à la grandiose manifestation de l'initiative individuelle et nationale à laquelle vous nous avez fait l'honneur de nous convier et d'où nous entendons dégager une leçon universelle. Elever le niveau moral, intellectuel et matériel d'un peuple, c'est à la fois servir ce peuple et les autres peuples en leur donnant à tous un exemple, une direction. Créer une bibliothèque, un musé, un hôpital, un institut, sur un point du globe, c'est éveiller l'émulation sur des milliers d'autres points, c'est contribuer à l'éducation générale ; c'est préparer la conciliation, le progrès, la paix pour le monde entier. Telle est l'œuvre que nous honorons aujourd'hui. L'antiquité se croyait quitte envers les peuples en leur donnant du pain et des jeux ; la société moderne consacre à leur instruction ses plus généreuses initiatives et ses palais.



Connaissons-les !



Mr Ch. E. Barry.

Né à Québec en 1877, Mr Ch. E. Barry fit de solides études à l'Académie Commerciale de cette ville, sous la direction du Rév. Frère Stephen.

De 15 à 21 ans, il fut employé chez M. Lemieux & Fils, marchands de ferronnerie en gros.

Il se fit remarquer par son intelligence et ses aptitudes particulières à la comptabilité.

La Poeple's Bank of Halifax, l'attacha à son service.

Il occupa successivement le poste de gérant intérimaire à Fraserville, Edmonton, Grand Falls, Andover et Canso, N. S.

Il quitta la Poeple's Bank pour entrer, comme assistant comptable à la Banque Union de Winnipeg ; il fût nommé quelque temps après comptable de la même banque à Edmonton.

En Octobre dernier, il accepta la gérance de la Banque d'Hochelaga à Edmonton.

Intelligent affable, sobre et travailleur, il est digne de la confiance que lui ont toujours témoigné les différents établissements financiers qui l'ont employé. La Banque Hochelaga ne pouvait faire un meilleur choix en le nommant gérant de la succursale d'Edmonton.

NOTES LOCALES

LE MARCHE

COURS DE LA SEMAINE

Viandes. Poids vif, la livre. Bœuf, 4½ à 4 cts ; Porc, 6 à 6½ cts ; Mouton, 6 cts ; Agneau, 6½ cts : Veau, 5½c.; Poulets, 10 cts : Dindons, 13 à 14c.; Canards, 12 cts ; Oies 13 à 13½ cts.

Viandes dressees, la livre. Bœuf, 6 à 7c. Porc, 8¾ cts; Mouton, 9 cts ; Veau, 8 cts ; Poulets, 15 cts ; Dindons. 18 à 20c. ; Canards 14 c. ; Oies, 15c,

Beurre frais, la livre, de 20 à 30 cts,

Œufs, 22 cts la douzaine.

Pommes de terre, 40 cts le minot.

Carottes, 2c., la livre, **Navets,** 2c. la lb.

Choux-Navets, la livre, 1½ cts.

Betteraves, la livre 3 cts.

Choux, la livre 7 à 8 cts.

Oignons, la livre 6 cts.

Foin, par tonne, Mil, $22. à $25. ; de coteau, $14. à $17. ; slough, $10 ; $13.

Grain en vert, (green feed) par tonne, $8. à $12.

Paille, la charge, $5.

Avoine, 25c. le minot.

Ble, 55c. le minot.

Personnelles.—Melle A. Larue est partie la semaine dernière pour la Province de Québec où elle restera quelques mois. Elle n'y était pas retournée depuis 10 ans.

Le R. P. Grandin, O.M.I., accompagné des RR. PP. Delmas, Charlebois et Turquetil, est arrivé à Edmonton.

Mr H. A. MacKie, l'avocat de la défense dans le procès de meurtre qu'aura à soutenir Victor Houde, commencera son travail effectif lundi prochain, le 22 courant. Il emploie les quelques jours qui le séparent de cette date à rassembler les divers éléments de son action.

M. Rinfret, D. L. S., est de retour d'une campagnie d'arpentage au Lac La Biche.

Mr J. E. Laurencelle part cette après-midi pour Calgary pour affaire personnelle.

Mde et Mr Alphonse Létourneau de Winnipeg sont arrivés à Edmonton dimanche dernier. Ils vont se fixer définitivement dans notre ville.

Le rév. P. Lacombe O.M.I., est arrivé à Edmonton après avoir effectué un long voyage dans la Province de Québec. Le Rev. P. Lacombe, malgré son grand âge, a supporté gaillardement le long trajet en chemin de fer.

Il partira à la fin de la semaine maine pour Pincher Creek.

Deces.—Nous avons le regret d'annoncer le décès de Mr A. Pauly, un vieux Français, âgé de 60 ans et établi dans l'Alberta depuis plus de 7 ans.

Il n'avait pas de parents dans le pays.

Les funérailles auront lieu demain, vendredi, à l'église St-Joachim.

Les représentants des unions ouvrières y assisteront.

Les bureaux du gouvernement.— Les bureaux du gouvernement seront, parait-il, transférés sur la propriété du gouvernement, site du fort de la Baie d'Hudson, bien avant que le parlement soit complètement construit.

On a l'intention d'élever pendant l'été prochain, une bâtisse temporaire qui contiendrait, en outre des locaux nécessaires aux divers départements, une salle d'assemblée pour la législature.

Cette disposition sera plus satisfaisante une l'arrangement actuel. La bâtisse temporaire sera prête probablement pour le mois de novembre.

Terrible accident de chemin de fer

Chapleau, Man. 11 Un terrible accident est arrivé hier soir, près de Chapleau, à 492 milles à l'ouest d'Ottawa, alors que l'express du Pacifique, allant vers l'ouest, a roulé en bas d'un remblai. Quinze personnes ont été tuées, et quarante ont été blessées.

Les deux wagons d'arrère ont quitté la voie, à la suite de la rupture d'un rail, et le convoi à roule en bas du remblai. Le teu s'est immédiatement déclaré, et la plupart des victimes ont éte brûlées à mort.

Presque toutes les victimes sont des immigrants anglais, et sur le nombre il y a plusieurs enfants. Les blessés au nombre de quarante, sont dans un état plus ou moins grave.

JEUNE FEMME FRANÇAISE désire faire petit ménage et échanger conversation française. écrire au bureau du COURRIER.

N. B. 40.

Perdu—Durant l'été dernier (1906) un carnet à couvert en cuir jaune, grandeur, 7 x 4½ pouces, contenant des notes d'arpentages.

Récompense de $25 offerte à qui le remettra à DRISCOLL & KNIGHT, Sandison Block, EDMONTON.

A vendre— Un bon buggy, tout neuf, un siège, à vendre à de bonnes conditions. S'adresser à J. A. Cambell, 51 Ave Jasper, Edmonton.

Barbier demande—Un barbier expérienté trouvera de l'emploi en s'adressant immédiatement à l'Hôtel Richelieu, Edmonton.

A vendre.— Un magasin général, à St-Laurent, Man. S'adresser à M. Bonnet, North Battleford Sask.

ON DEMANDE nn jeune homme comme apprenti-typographe.

S'adresser au "Courrier de l'Ouest" 654, Deuxième Rue

Cuisinière Demandée.— On demande une bonne cuisinière à l'Hôtel Métropole, à North Battleford. Salaire, $40.00 par mois. Pour commencer le 20 avril. S'adresser à M. Bonnet: Hôtel Métropole, North Battleford, Sask.

A vendre.—Un engin à vapeur de 45 forces, un moulin à scie et un moulin à bardeaux. Le tout en parfait état. Seront vendus à des conditions avantageuses. S'adresser à Wilf. Meunier, Morinville, Alta.

Excellente opportunité.— Une splendide terre à foin située à 20 milles de la ville, excellents chemins, rapporte 100 tonnes par an, que l'année soit sèche ou pluvieuse. Pour plus amples informations s'adresser au COURRIER DE L'OUEST.